N° : 2005-12-14
Service : Scolaire

OBJET : - CREDITS SORTIES PEDAGOGIQUES - CREDITS CULTURELS - (ANNEE SCOLAIRE 2006/2007)

- LE CONSEIL MUNICIPAL -

Vu le rapport par lequel Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

Chaque année scolaire, des projets de sorties sont portés à notre connaissance par les directeurs d'écoles pour une aide financière de la part de la Ville.

Je vous propose de fixer, **pour l'année scolaire 2006/2007**, les modalités d'attribution des subventions **pour les écoles maternelles et élémentaires publiques** de la manière suivante :

CREDITS SORTIES PEDAGOGIQUES :

Sortie d'une journée : sans nuitée mais avec repas pris en dehors de l'école **4,80 € par élève**
(sur la base de l'effectif de la classe en partance dans la limite d'une sortie par classe)

Sortie avec nuitée : **7,60 € par élève**
(sur la base de l'effectif total de l'école)

Le versement des crédits se fera sur présentation d'un projet. En cas d'absence de celui-ci, aucune somme ne pourra être reportée l'année suivante conformément aux règles de la comptabilité publique.

Dans chaque établissement, il n'est pas possible de cumuler une sortie avec nuitée avec des sorties d'une journée.

CREDITS CULTURELS : **6,60 € par élève**
(sur la base de l'effectif total de l'école)

Le versement se fera en une seule fois sur la base des effectifs connus à la rentrée de septembre.

- DELIBERE -

A LA MAJORITE des membres présents

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à attribuer les crédits « sorties pédagogiques », et « crédits culturels » comme détaillés ci-dessus.

PRECISE que les sommes sont prévues au budget primitif 2006 :
fonctions 213 compte 6574 - subventions de fonctionnement aux associations.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui ont signé au registre

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,

François-Noël BUFFET